

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille quinze, le 11 Décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Sénateur-Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mr CHOUIN Pierre, Mme VEAUDELET Christelle, Mr ROBIN Patrice, Mme MALABEUX Isabelle, Mr BOIXIERE David, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTAIENT Brigitte, Mme BELLANGER Gilberte, Mme GUILLERME Françoise.

Etait absent : Mme MEHEUST Véronique, (pouvoir à Mr Bertrand PANGAULT), Mme TARDIF Typhaine (pouvoir à Mme Jeanine DUFEIL), Mr HULAUD Jean- François (pouvoir à Mr David BOIXIERE), Mr GABILLARD Sébastien (pouvoir à Mr Didier JUIN) Mr CHOANIER Bernard (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN), Mr PRIE Jean-Yves.

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

COMPTE-RENDU

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES-D'ARMOR

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil précédent, le report de l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des côtes-d'armor serait donné après la délibération prise par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet propose une carte de la future communauté d'agglomération au 1^{er} Janvier 2017 regroupant Dinan Communauté, la communauté de communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes.

Certains Conseillers émettent quelques questions sur les compétences de chacune des intercommunalités, si les travaux dans les commissions de l'actuelle communauté de communes seront remis en cause....

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal APPROUVE LA MOTION SUIVANTE :

MOTION : AVIS NEGATIF AU PROJET DE SDCI

Le Conseil Municipal de Pleudihen-sur-Rance, à l'unanimité de ses membres présents, se satisfait de la présence dans le projet de SDCI, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 13 Octobre dernier, des Communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes avec lesquelles nous travaillons et partageons un projet commun. Cependant, **nous ne pouvons accepter le schéma proposé car il ne tient pas suffisamment compte des bassins de vie.**

Nous prenons acte des délibérations et de la volonté des communes et communautés de communes du Pays de Dinan qui souhaitent s'associer à Dinan Communauté et sommes favorables à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération.

La Commune de Pleudihen-sur-Rance est par conséquent favorable, à une Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes

Ce rapprochement sera subordonné à l'acceptation d'un protocole, notamment sur la gouvernance, la place de Dinan Communauté au sein de la nouvelle entité et la signature d'une charte communautaire.

Ainsi délibéré par le Conseil Municipal de Pleudihen sur Rance

MOTION POUR LE MAINTIEN DU SIVOM DU ROCHER DES TROIS COMMUNES

Monsieur le Maire signale que le Préfet propose de supprimer le SIVOM du Rocher, il rappelle que les communes de Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen et la Vicomté-sur-Rance ont été précurseurs dans le cadre d'une mutualisation des moyens concernant notamment les travaux de voirie sur ces trois communes.

Le SIVOM du ROCHER a été créé le 26 Avril 1984, il comprend aujourd'hui 5 agents dont 1 responsable d'équipe et du matériel : tractopelle, tracteurs, camions, goudronneuse.....

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le préfet prévoit la suppression de ce Syndicat.

DINAN-COMMUNAUTE n'a pas, actuellement, pour compétence sur l'ensemble de son territoire, l'entretien des voiries communales.

Par conséquent, la proposition de suppression du syndicat par le Préfet est inopportune. Les Elus de nos trois communes sont attachés à cette coopération intercommunale qui fonctionne bien et qui reste un service réactif de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Pleudihen-sur-Rance, par 22 voix avec les pouvoirs,

Décide de demander au Préfet de modifier son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et de proposer de conserver le Sivom du Rocher des trois communes.

Procédure de modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que DINAN COMMUNAUTE a transmis le projet de modification simplifiée du PLU à contenu POS de notre commune.

La procédure est assez contrainte par le calendrier, à savoir :

- Notification aux Personnes Publiques Associées dès lundi prochain

- Avis sur le Ouest-France et à la commune, une semaine avant la mise à disposition du public (21 décembre 2015)
- Mise à disposition du dossier au public, pendant un mois en mairie et au siège de DINAN COMMUNAUTE (du 28 décembre 2015 au 28 janvier 2016)
- Approbation de la modification simplifiée (au premier Conseil Communautaire de 2016)

MAISON de SANTE, Conseil de l'Ordre

Monsieur le Maire informe les Membres que Madame Françoise VAN DIEN, Conseillère Municipale et Médecin a été convoquée, seule, par le Conseil de l'Ordre qui remet en cause la présence d'un cabinet d'ostéopathe au sein de la Maison de Santé.

Madame VAN DIEN explique qu'elle a été reçue devant sept membres du Conseil de l'Ordre, qui l'ont traitée d'une manière très désagréable et humainement insupportable.

Les Membres présents du Conseil de l'Ordre ont laissé entendre qu'elle et son associé étaient instrumentalisés par les élus, et leur ont demandé de quitter la Maison de Santé à moins que l'ostéopathe parte. Ils leur ont proposé de faire des travaux supervisés par le Conseil de l'Ordre (*travaux qui ne peuvent pas incomber à un locataire...*). Ils accusent les Professionnels d'avoir outrepassé la loi qui interdit les amalgames sous prétexte de cautionner et encourager un exercice douteux et illégal de la médecine.....

Mr le Maire rappelle que la commune loue des locaux à des professionnels de santé, d'ailleurs l'ordre des médecins a fait une visite en Septembre sans faire d'observation... (*aucune correspondance n'est parvenue en Mairie*) et insiste sur le fait que tous les professionnels établis dans ce bâtiment ont donné leur accord pour l'installation de l'ostéopathe.....

Monsieur le Maire prend rendez-vous auprès de Marisol TOURAINE dès la semaine prochaine, il rencontrera également la responsable de l'Agence Régionale de Santé du Département.

Séance levée à 20 h 00